Loyers impayés

Par Eva56401

Bonjour,

Il y a plus de 6 ans mes grands-parents sont passée au tribunal pour loyers impayés (une somme importante) ils ont aussi été expulsés de leurs logement. Je sais qu'au début ils payaient une somme à un cabinet d'avocat mais j'en sais pas plus. Ils ont du arrêtés.

Depuis plus aucune nouvelles du bailleur et des huissiers sauf depuis 2 mois où il lui demande de payer sous peine de saisie de meuble et de pension de retraite.

Ma question est : Y a t'il prescription pour les loyers impayés ? J'ai vu sur internet que c'est trois maximum ? Pouvez-vous m'aider?

Merci de vos réponses.